

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	64
Procurations	9
Votants	73

**DELIBERATION N°10-070622****Objet : Contrôle d'accès des OMR : acquisition de matériel**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 30 mai 2022*

**Etaient présents :****POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Marie-Laure FERBER	
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE		
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Marlène RODRIGUEZ	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET		
ST GENIES	Charles MOLINA	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Hervé MARCUS
STE MONDANE	Eric BOURDET	
VEYRIGNAC		

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :**

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	Martine CONSTANT
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	Francis COUSIN
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Véronique BENITTA	Damien BARD
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :**

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :**

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES		
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	Marie-Paule HIAUT
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOULX		

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :**

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	
MARCILLAC ST QUENTIN	Michel ANDRE	
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	Nathalie GLEMAREC
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA	Marie-Pierre VALETTE	Marie-Pierre DELATTAIGNANT
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	
ST VINCENT DE COSSE		
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE		
TAMNIÉS	Isabelle MONTGERMONT	
VEZAC	Sylvie DELBARY	Christian SESTARET
VITRAC	Eric GAUTHIER	

**Excusés :**

Mme Dorothee DELTEIL (*Peyzac-le-Moustier*)

**Procurations :**

Mme Catherine CHEYROU (*Paulin*) donne procuration à M. Alain PERIQUOI (*Paulin*)  
M. Marc PONS (*Tamniès*) donne procuration à Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniès*)  
Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-Saint-Quentin*) donne procuration à M. André MICHEL (*Marcillac-Saint-Quentin*)  
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*Saint-Laurent-la-Valée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*)  
Mme Claudine FARFAL (*Saint-Cybranet*) donne procuration à M. Alain BIELHER (*Saint-Cybranet*)  
M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) donne procuration à M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*)  
Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*)  
M. Hervé MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à François DEFONTAINE (*St-Martial-de-Nabirat*)  
M. Francis JAGOURD (*Jayac*) donne procuration à M. Guy ESTRUC (*Jayac*)

M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*) a été élu secrétaire de séance.

.....

Le Président rappelle les éléments suivants :

- Les dispositions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte imposent une réduction des déchets résiduels enfouis au bénéfice d'un accroissement du recyclage,
- En conséquence, en 2018, les élus ont décidé d'appliquer dès 2024 la redevance incitative, liée aux dépôts de sacs noirs, en lieu et place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, liée à la valeur locative imposable du foncier bâti,
- A ces fins, le territoire du SICTOM a été réaménagé, remplaçant les bacs d'apport volontaires par des bornes de gros volume, adaptées aux dépôts des usagers,
- Dès que la redevance incitative sera en œuvre, afin de permettre aux usagers d'ouvrir les bornes d'ordures ménagères (OMR), un lecteur de badge et son dispositif doivent être installés sur chaque borne. Ce matériel doit être en lien avec la technologie choisie par le SMD3, dans son marché n°T-19-04-AO de *fourniture, mise en œuvre et maintenance de sondes de remplissage, contrôle d'accès pour containers PAV et logiciel d'exploitation* notifié à l'entreprise SIGRINEA le 07/08/2019,
- Pour ce faire, le SICTOM du Périgord Noir doit effectuer une commande de matériel, via la centrale d'achat. Le syndicat avait adhéré à celle-ci par délibération du 13 décembre 2014.

Ceci considéré, le Président expose au Comité Syndical les faits suivants :

- Ce marché prévoit la fourniture de sondes de remplissage afin de gérer par voie dématérialisée le taux de remplissage des bornes. Après prise de renseignements auprès d'autres syndicats et discussion avec les services techniques, la sonde ne paraît pas indispensable à un service de qualité,
- Ce marché prévoit d'équiper les bornes OMR d'un contrôle d'accès (lecteur de badge et système de verrouillage des tambours), ce qui permettra de comptabiliser le nombre d'ouvertures réalisées afin d'y déposer les sacs noirs de 50 à 60 litres. Ces données sont indispensables à la facturation de la redevance incitative.

En conséquence, le Président propose au Comité Syndical de se positionner sur l'acquisition des contrôles d'accès, qui s'élève aux montants hors taxes suivants : pour le matériel à 1020€ par borne OMR+ 100€ par bornes pour l'installation. La dépense à prévoir pour 500 bornes OMR est donc de 560 000€ HT soit 672 000€ TTC.

Vu l'avis de la Commission des marchés et du Bureau Syndical, tous deux réunis le 30 mai 2022,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Confirme** l'acquisition via la centrale d'achat, de contrôles d'accès qui seront installés sur chacune des bornes OMR du SICTOM, matériel vendu par Ets SIGRINEA, fournisseur du SMD3 en lien avec son marché n°T-19-04-AO de fourniture, mise en œuvre et maintenance de sondes de remplissage, contrôle d'accès pour containers PAV et logiciel d'exploitation.

- **Donne** tout pouvoir au Président du SICTOM du Périgord Noir pour signer les bons de commandes à intervenir

- **Dit** que la dépense est inscrite au budget primitif du budget général 2022.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 07 juin 2022.

Jérôme PEYRAT  
Président

